

INTRODUCTION AU REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Le gemmologue hautement qualifié doit pouvoir, selon son domaine d'application, intervenir à des postes de responsabilité dans la conception, la fabrication ou la commercialisation de pièces ornées de gemmes.

En conséquence, il doit être capable :

- d'identifier sans ambiguïté l'ensemble des gemmes et de leurs imitations en appliquant les méthodes d'analyse appropriées
- de reconnaître les pierres ou gemmes aux caractéristiques inhabituelles afin de les soumettre à l'examen approfondi d'un laboratoire compétent
- d'établir des rapports complets relatifs aux opérations d'identification qu'il a faites.

A cet effet, il doit connaître :

- la nature des différentes gemmes et de leurs imitations
 - les méthodes d'analyse ainsi que les bases scientifiques auxquelles elles font appel
 - les différents types de taille des gemmes
 - les caractéristiques générales des métiers utilisant les gemmes
 - la législation relative à ces métiers, et en particulier l'ensemble de la législation concernant les gemmes
 - l'histoire des gemmes et des objets précieux.
-